



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

M1035773

Intitulé du poste : Responsable de l'atelier d'encadrement,
(H/F)

Catégorie statutaire / Corps :
Technicien d'art / B
Groupe RIFSEEP : 3

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **CULTURE ET PATRIMOINE**

Emploi(s) Type : **CUL08A**

Localisation administrative et géographique / Affectation :

Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Paris
14 rue Bonaparte
75006 Paris

Contexte :

L'École nationale supérieure des beaux-arts est un établissement public administratif, tout à la fois lieu de formation et d'expérimentation artistiques, lieu d'expositions, « musée de France » conservant des collections historiques et contemporaines et maison d'édition.

Sous tutelle du ministère de la Culture (DGCA), les Beaux-Arts de Paris ont pour mission première la formation de 650 étudiants se destinant à la création artistique de haut niveau. Ils sont implantés sur un vaste ensemble architectural, situé entre le quai Malaquais et la rue Bonaparte, à Paris. L'établissement dispose également d'un second site, en location, à Saint-Ouen et est propriétaire d'un important parc immobilier légué.

Le département du développement scientifique et culturel regroupe, au sein des Beaux-Arts de Paris, le service des collections, le service des expositions, le service des publics. Le département conçoit et met en œuvre une politique de conservation, de valorisation et de diffusion des collections sur les sites de l'école (Saint-Germain-des-Prés et, le cas échéant, Saint-Ouen) ainsi qu'en dehors des murs. Le département conduit la réalisation des expositions et coordonne les activités culturelles de l'établissement, en concertation avec les autres services. Il veille au développement et à la diversification des publics ainsi qu'à la valorisation des collections.

La collection des Beaux-Arts de Paris est forte de près de 450 000 œuvres et ouvrages, dans les domaines de la peinture, de la sculpture, des dessins de maître et d'architecture, de la photographie, des estampes, des imprimés et manuscrits, des objets d'art et mobiliers, et des objets organiques dont des naturalia. L'ampleur et la singularité patrimoniales des Beaux-Arts de Paris leur ont valu l'obtention de l'appellation « musée de France » en 2017.

Missions et activités principales :

Au sein du service des collections, le/la responsable de l'atelier d'encadrement assure la coordination des activités d'encadrement des œuvres de la collection participant aux expositions réalisées par les Beaux-Arts de Paris sur le site de Saint-Germain des Prés ou hors de leurs murs, et dans le cadre de leur politique de partenariats et de prêts.

À ce titre, ses missions sont les suivantes :

Responsabilité de l'atelier :

- assurer l'entretien et la bonne tenue du lieu (propreté, rangement, sécurité) ;
- gérer les stocks, et assurer l'entretien des cadres ;
- maîtriser et mettre en œuvre la chaîne de commande des cadres et fournitures nécessaires au fonctionnement de l'atelier depuis les demandes de devis jusqu'aux factures, dans le respect de cadre budgétaire du service et des principes de mise en concurrence et des marchés publics ;
- préparer et gérer le budget alloué aux activités de l'atelier ;
- participer à la rédaction des cahiers des charges techniques pour les marchés de travaux d'encadrement et de restauration ;
- accueillir et superviser les prestataires (encadreurs extérieurs, restaurateurs, livraison, etc.), gérer le planning d'occupation ;
- assurer la traçabilité de toutes les œuvres en transit via un tableau de suivi et organiser leur retour en réserves, en lien avec la régisseuse des collections ;
- contribuer au rapport annuel d'activité de l'établissement.

Travaux d'art en lien avec la conservation préventive des collections :

- réaliser des montages, mises sous pochette, conditionnements sur mesure, etc.

Travaux d'art en lien avec les expositions produites ou co-produites par les Beaux-Arts de Paris :

- réaliser les montages, encadrements et désexcadrements des œuvres sur papier ; fabriquer des lutrins et autres supports pour les livres ; le cas échéant, initier et coordonner les réalisations déléguées à des prestataires ;
- coordonner la chaîne des interventions de conservation préventive préalable à la mise sous cadre, dont les restaurations des œuvres, en lien avec l'équipe de conservation ;
- installer les œuvres, notamment les ouvrages ;
- fabriquer des cartels ;
- être force de proposition pour les cas particuliers ;
- procéder au remplacement des cadres anciens pour les peintures, en fonction du stock disponible.

Régie d'œuvres :

Le/la responsable de l'atelier d'encadrement partagera les tâches relevant de la régie des œuvres des collections avec la régisseuse des collections, sous la coordination de la responsable du service des collections. Le /la responsable de l'atelier d'encadrement assurera la régie des œuvres sur papier de la collection présentées dans les expositions produites ou co-produites par les Beaux-Arts de Paris, sur le site ou hors-les-murs.

Le/la responsable de l'atelier d'encadrement est amené(e) à collaborer également avec le régisseur du service des expositions.

À ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- tenir le planning des mouvements d'œuvres des collections sur le site et organiser ces mouvements, en lien avec l'équipe de conservation ;
- être le/la référent(e) pour l'organisation des mouvements avec les transporteurs et entreprises de manipulation des œuvres, dans le respect des règles de conservation préventive ;
- réaliser les constats d'état ;
- préparation et gestion du budget alloué à cette activité.

Participation à la filière « Artistes, métiers de l'exposition » :

La filière nouvellement créée « Artistes, métiers de l'exposition » a vocation à professionnaliser les étudiants de 3^e et 4^e année des Beaux-Arts de Paris par la délivrance d'un diplôme d'établissement.

L'organisation de cette filière repose sur la transmission de savoirs et savoir-faire des agents du département et d'intervenants extérieurs.

À ce titre, le/la responsable de l'atelier d'encadrement est amené(e) à assurer auprès des étudiants de la filière des interventions pédagogiques.

L'agent peut également être amené(e) à exécuter des missions ponctuelles de surveillance ou de récolement dans les espaces de conservation, et à assurer, sur la base du volontariat, des convoiements d'œuvres d'art à Paris, en France et à l'étranger.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Savoirs :

Niveau maîtrise à expert :

- connaissance des règles de l'art ;
- connaissance des règles d'hygiène et de sécurité ;
- conservation des œuvres patrimoniales et contemporaines ;

Niveau initié à pratique :

- connaissance des règles et procédures administratives en établissement public ;

Savoir-faire

Niveau maîtrise à expert :

- capacité de planification et d'organisation ;
- capacité d'analyse ;
- maîtrise des logiciels bureautiques

Niveau initié à pratique :

- savoir utiliser une base de données de collection muséale (consultation)

Savoir-être (compétences comportementales)

- autonomie et sens des responsabilités ;
- capacité d'adaptation ;
- goût pour la transmission et la pédagogie
- disponibilité et mobilité
- rigueur et polyvalence
- aptitude au travail d'équipe, qualités relationnelles

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

Responsable du service des collections

Liaisons fonctionnelles :

Le département du développement scientifique et culturel

Les institutions culturelles et prestataires extérieurs (encadrement, transport, scénographie...).

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »

Perspectives d'évolution :

Élargissement des compétences en régie des œuvres : peintures, sculptures, etc.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

L'ENSBA fonctionne selon le calendrier des établissements d'enseignement supérieur, avec 8 semaines de congés fixes : 1 semaine durant les vacances scolaires de printemps, 5 semaines entre la fin juillet et le mois d'août, 2 semaines en fin d'année. Les agents disposent par ailleurs de 2 jours de congés annuels et de 13 jours RTT mobiles

Profil du candidat recherché :

- expérience significative similaire ;
- formation technique requise ;
- pas de contre-indication au port de charge ;
- compétences en cadres anciens (peintures) appréciées.

Qui contacter ?

Tout renseignement complémentaire sur ce poste peut être obtenu auprès de

Anne-Marie Garcia, responsable des collections : garcia@beauxartsparis.fr

Envoi des candidatures :

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à Monsieur le Directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, 14 rue Bonaparte 75272 PARIS CEDEX 06, à l'adresse recrutement@beauxartsparis.fr
Copie à garcia@beauxartsparis.fr et nathalie.sarvac@beauxartsparis.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste : 19/05/2021

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement